

CoTe SUD

le journal de la Fédération
des syndicats
des collectivités
territoriales.

N°12
décembre
2008

Union
Syndicale
Solidaires

Sommaire

rentrée sociale en janvier ?

- 2 ils se sont mobilisés
- 6 bon à savoir
- 6 non à la pauvreté
- 7 citoyens du monde

Avec un score triplant les voix de 2001 aux élections professionnelles, avec 5,2% pour la seule Territoriale à la CNRACL et forte des 4% engrangés par Solidaires aux prud'homales, la Fédération SUD Collectivités Territoriales et le syndicalisme qu'elle incarne sortent renforcés de cette période électorale.

Malgré toutes les entraves qui nous sont opposées, dans le public comme dans le privé, la Fédération SUD CT confirme dans les urnes le développement permanent qu'elle connaît depuis plusieurs années. Dans des conditions difficiles, sans droit national et parfois même sans droit local, les équipes syndicales se sont mobilisées et ont reçu à travers ce vote la reconnaissance des salariés pour leur action au quotidien sur le terrain. Ce sont aujourd'hui tous les militants et adhérents qui ont fait le pari d'une autre idée du syndicalisme qui sont récompensés.

Mais, même si la participation se maintient au global autour de 55% pour nos élections professionnelles, nous ne pouvons nous satisfaire de taux qui fondent au fur et à mesure des années et qui ne peuvent pas seulement s'expliquer par les nombreux cafouillages administratifs qui ont émaillé ces scrutins.

Nous sommes dans une période de crise économique qui touche durement l'ensemble des salariés. Ceux du privé subissent des plans de licenciements massifs, des périodes

de chômage partiel. Ceux du public qui subissent les conséquences des suppressions de postes, des conditions de travail qui se durcissent et des pertes de pouvoir d'achat cumulées sur plusieurs années.

Nos bons résultats électoraux devront nous permettre de continuer à peser sur la construction d'un mouvement unitaire et interprofessionnel sans lequel nous ne pourrions pas arrêter les projets porteurs de régression sociale. Les lycéens viennent de le montrer une nouvelle fois : les mobilisations peuvent faire reculer le gouvernement.

Après une rentrée sociale bien terne au regard des catastrophes sociales qui s'enchaînent, les organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires et UNSA) viennent enfin de se mettre d'accord sur un appel interprofessionnel à une journée de grève et de manifestations le 29 janvier. Nous devons tout mettre en oeuvre pour que celle-ci ne soit pas une journée de plus, sans lendemain, mais bien le début d'un mouvement qui redonne confiance aux salariés dans l'action collective.

CoTe SUD

Le journal des adhérents
des syndicats de la Fédération
SUD Collectivités Territoriales

70 rue Philippe de Girard
75018 Paris
Tel : 06 82 85 85 35
mel : contact@sudct.org

Directrice de publication :
Marie-Françoise VABRE

Impression :
Chat Noir Impressions
15 rue de la Buhotière
35136 St Jacques de la Lande

n° ISSN : 1770-0868

n° CPPAP : 1008 S 08030

Prix : 0,50 euros

contre le travail le dimanche

médiathèques de Montpellier

Un bras de fer s'est engagé entre le personnel des médiathèques et la direction de l'agglomération de Montpellier. Celle-ci a en effet décidé d'ouvrir les médiathèques le dimanche après-midi ce que refusent les agents.

Depuis le 1er octobre, la quasi totalité des personnels de catégorie B et C est en grève illimitée le samedi après-midi, ce qui entraîne la fermeture des médiathèques de quartier, la médiathèque centrale ouvrant par le recours aux agents contractuels ou aux cadres.

L'intersyndicale où SUD est majoritaire était menée dans un premier temps avec la CGT, FO et l'UNSA. Malgré la grève et une manifestation de plus d'une centaine d'agents devant l'hôtel de l'agglomération, le Président de l'agglomération - Georges Frêche - a d'abord refusé toute négociation. Mais l'intersyndicale vient de rompre : FO et UNSA ont lâché après avoir obtenu le paiement double des heures du dimanche, sur la base du volontariat. La grande majorité du personnel est hostile à ce compromis, refusant le travail du dimanche. Avec le soutien de SUD et de la CGT, la grève du samedi après-midi continuera donc jusqu'au 18 janvier, date prévue pour l'ouverture le dimanche. Une assemblée générale du personnel

décidera alors les modalités de reconduction du mouvement.

Cette mobilisation intervient au moment où le gouvernement envisage la banalisation du travail le dimanche. Elle repose à SUD une problématique abordée lors de son dernier congrès. Faut-il ouvrir le dimanche au nom de la défense du service public ? Ou faut-il considérer que la médiathèque a une amplitude d'ouverture suffisante avec le samedi pour permettre l'accès à tous les lecteurs ? Les agents de l'agglomération de Montpellier ont visiblement opté pour la seconde hypothèse. ■



pour le service public culturel

Museum de Toulouse

Après 10 ans de fermeture, le Museum d'histoire naturelle de Toulouse a rouvert ses portes en janvier dernier avec un projet ambitieux : plus de 200 animations en direction des publics.

Après 10 mois de fonctionnement, 2 sortes de visites seulement sont programmées... De plus, l'accès aux bibliothèques est conditionné par l'achat d'un billet d'entrée au Museum, ce que condamne le personnel qui réclame un accès libre aux collections.

Côté personnel, la situation n'est guère brillante. Pour réaliser ce projet, plus de 50 médiateurs culturels aux compétences avérées et aux

spécialités variées ont été embauchés sur des statuts précaires. Aujourd'hui, ils sont essentiellement affectés au gardiennage des collections...

Par ailleurs, le manque de personnel et l'accumulation d'heures supplémentaires pourraient aboutir à une restriction de l'ouverture au public.

Ces tensions touchent également l'ensemble du personnel, sur fond de déqualification des missions et de management autoritaire.

Après avoir alerté la Direction du Museum depuis plusieurs mois, le personnel s'est mis en grève le 21 novembre pour défendre un service public culturel pour tous et réclamer des conditions de travail décentes. Les problèmes ne sont pas réglés mais un audit interne, dont les résultats devraient être connus ces jours-ci, devrait apporter des solutions pour les médiateurs. Le recours à des saisonniers pendant les vacances pourraient permettre aux agents de l'accueil et de la boutique de prendre leur récupérations. L'audit se poursuivra ensuite pour l'ensemble des personnels qui restent mobilisés. ■

pour les agents des écoles

mairie de Charleville-Mézières

Le 4 décembre dernier, les agents intervenant dans les écoles et pour les activités périscolaires (ATSEM, Adjoints techniques, Brigadières, animateurs des CLSH et des écoles, Agents de restauration scolaire) étaient appelés à observer un mouvement de grève reconductible pour protester contre le projet de réorganisation de leur temps de travail

En effet, le Maire voulait profiter de la semaine de 4 jours dans les écoles, imposée par le ministre de l'Éducation nationale pour comprimer et réorganiser les postes d'agents municipaux. Ainsi, les ATSEM et les agents de service des écoles auraient été réaffectés au

pour les élections professionnelles

contre les dénis de démocratie

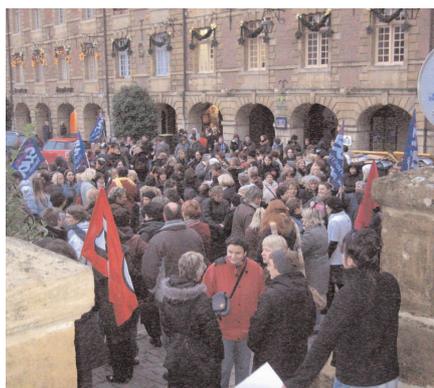
Quinze employeurs ont décidé de ne pas accepter les listes SUD au premier tour, ce qui a donné lieu à des recours au Tribunal Administratif. Les tribunaux nous ont donné raison pour Angers, Lanester et Lyon où SUD a obtenu respectivement 11%, 33% et 13% des voix en CTP. Une belle victoire pour la démocratie syndicale qui démontre que c'est bien aux salariés de choisir librement leurs élus !

Malgré des dossiers en représentativité parfois plus solides que les précédents, les tribunaux qui ont une liberté d'appréciation des critères à retenir, nous ont déboutés à Avignon, Calais, Lille, Nantes, Paris, à la communauté urbaine de Strasbourg, aux centres de gestion du Pas de Calais et de Seine-et-Marne, ainsi que dans les conseils généraux de l'Ain, de Seine-et-Marne, des Haut-de-Seine, du Val d'Oise. Malheureusement, les employeurs ont tout fait pour contrer l'appel au boycott et le quorum a été atteint dans sept de ces collectivités où SUD n'a donc pas pu se présenter. Cela ne fait que renforcer la détermination des équipes SUD qui ne baissent pas les bras. Mais ils devront poursuivre pendant 3 ans au moins leurs combats, sans droits syndicaux. C'est également autant de voix dont sera privée la Fédération SUD CT lors du décompte final.

Cette lutte pour le simple droit à se soumettre au suffrage des personnels devrait être le dernier, la loi dite de démocratie sociale en cours de discussion ne retenant qu'une condition d'ancienneté de 2 ans pour toute organisation syndicale légalement constituée. Il est d'autant plus déplorable dans ce contexte que ce soit essentiellement des élus socialistes, et non des moindres... qui aient mené un combat d'arrière-garde, à l'opposé des valeurs qu'ils ont prétendu défendre à leur congrès. ■

centre de loisirs en lieu et place des animateurs ; les brigadières dans les services de restauration. Cela aurait permis de licencier les contractuels de l'animation et de la restauration, en instaurant déqualification et polyvalence pour les personnes titulaires.

Être 150 et 200 agents se sont rassemblés devant la mairie et se sont invités au Comité Technique Paritaire pour dire tout le mal qu'ils pensent de ce projet. Ils revendiquent un vrai projet d'adaptation des horaires pour tenir compte de la suppression du samedi, qui prend en compte l'intérêt des enfants et les conditions de travail des agents. Face au tollé soulevé par son projet, la municipalité a finalement battu en retraite : de nouvelles propositions seront faites en janvier. Mais les personnels l'ont prévenue : si c'est sur les mêmes bases, ils recommenceront !



La semaine sociale était bien chargée à Charleville-Mézières. Comme l'a titré la Gazette des communes, un véritable " vent de fronde " a soufflé sur les services municipaux. Le samedi 6 décembre, c'était au tour du personnel des bibliothèques et de la médiathèque de cesser le travail compte-tenu des conditions d'ouverture et de fonctionnement actuel de la médiathèque qui rejaillissent sur les deux autres établissements. Les agents se sont relayés toute la journée pour remettre un tract expliquant aux usagers pourquoi les services étaient fermés. Le personnel attend avec impatience que la municipalité lui donne les moyens de fonctionner : des moyens humains mais aussi matériels (mobiliers inadaptés, équipements prévus mais pas installés, éclairage défaillant, chauffa-

ge qui fonctionne mal ou climatisation mal positionnée). Premier avertissement pour la municipalité qui pourrait être suivi d'autres..

Cette journée mettait un terme à la semaine d'action initiée par le syndicat SDU-08 qui avait démarré le 2 décembre pour la défense du pouvoir d'achat. Mobilisation et négociations ont permis au SDU 08 d'obtenir une augmentation satisfaisante du régime indemnitaire à compter de janvier 2009. ■

mairie de Castanet

Dans le précédent numéro, nous avons fait état de la forte mobilisation des personnels de la Mairie de Castanet-Tolosan (Haute-Garonne) contre la remise en cause du protocole sur la Réduction du Temps de Travail.

Après 10 jours de grève reconductible, le personnel a réussi à faire reculer le Maire :

- maintien de 6 « jours libérés » en plus des 5 semaines de congés annuels
- maintien de jours d'autorisation d'absence pour ancienneté (1 jour après 10 ans, 2 jours après 20 ans)
- suppression des principales mesures de flexibilisation du travail, avec la reconnaissance des pauses, des temps d'habillage et de douche (travaux salissants) sur le temps de travail
- augmentation du ticket restaurant, avec augmentation de la part employeur de 1,50 € par jour pour les bas salaires.

Encore faut-il que ces acquis ne soient pas remis en cause dans les négociations d'organisation du travail service par service. De même, il ne faudrait pas les assistantes maternelles, qui effectuent plus de 2000 heures de travail par an, soient les victimes différées du maire quand leur situation va être renégociée l'an prochain. Les grévistes ont voté un engagement de solidarité à leur égard avant de voter la reprise du travail. ■



des résultats positifs...

Pour ces élections professionnelles, la Fédération SUD CT avait plusieurs objectifs : confirmer ses implantations de 2001, conforter la place des syndicats créés depuis 2001 et démontrer sa représentativité dans un champ professionnel très éclaté (plus de 55 000 employeurs) pour obtenir un siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Au lendemain des élections, même si les chiffres définitifs ne seront connus que début janvier, nous pouvons collectivement être satisfaits des résultats.

En CAP

Avec plus de 22 000 voix en CAP, la Fédération SUD CT triple le score obtenu en 2001. Même si SUD n'est crédité que d'environ 3% des voix au global, c'est un résultat positif, si l'on considère que ses listes ne touchaient qu'un quart du corps électoral. Rapporté au nombre d'électeurs potentiels, SUD obtient en moyenne 14% de voix, toutes catégories confondues (11% en catégorie C, 18% en catégorie A et jusqu'à 28% en catégorie B !). Le relativement moins bon score réalisé par SUD en catégorie C peut s'expliquer en particulier par les transferts aux Départements et les Régions des personnels de l'Etat (TOS et DDE), secteurs où SUD n'était pas implanté.

En CTP

Avec plus de 25 000 voix d'ores et déjà enregistrées, SUD dépasserait la barre de 3%. Sur le corps électoral concerné, nos listes recueillent une moyenne de 22%. Des résultats également positifs qui traduisent non seulement notre développement mais l'audience de nos syndicats auprès des personnels.



SUD gagne du terrain...

Dans les centres de gestion : SUD confirme son implantation en Haute-Garonne et dans le Gard et fait son entrée dans 11 Centres de gestion : Ardennes, Calvados, Corrèze, Ille et Vilaine, Hérault, Haute Loire, Meurthe et Moselle, Nord, Guadeloupe et Martinique. SUD s'implante également dans la Sarthe, au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne parisienne, ainsi qu'en Seine et Marne et dans Pas-de-Calais.

Dans les Conseils Généraux : SUD se renforce et se développe. Présent en 2001 dans 11 départements, SUD compte maintenant des élus sous son sigle dans 23 conseils généraux (Hautes-Alpes, Ardennes, Ariège, Côtes d'Armor, Eure, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Ille et Vilaine, Loire, Lot-et-Garonne, Meurthe et Moselle, Moselle, Nord, Pas de Calais, Puy de Dôme, Seine-Maritime, Somme, Seine-Saint-Denis, Val d'Oise, Martinique, Guadeloupe). Les scores n'ont pas permis d'obtenir d'élus dans l'Ain, le Cher, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne. A noter que SUD est 1ère organisation syndicale dans 3 départements.

Dans les villes et intercommunalités : présent en 2001 à Tulle, Nîmes, Toulouse, Communauté Urbaine de Dunkerque, La Roche sur Yon et Créteil, SUD s'implante dans de nouveaux chefs-lieux ou grandes villes : Oyonnax, Charleville-

Mézières, Vitrolles, Caen-la-Mer, La Rochelle, Saintes, l'Agglo de Montpellier, Le Puy en Velay, Saint-Herblain, Angers, Dunkerque, Reims, Lorient, Pau, Perpignan, Lyon, Vénissieux, Meaux, Fontenay sous Bois, Bagnolet, Vitry sur Seine, Pointe-à-Pitre, Fort-de-France. SUD fait également une percée dans des communes plus petites dans une trentaine de départements.

Dans les SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours) : présent depuis 2001 dans la Drôme, le Gard, la Gironde, les Landes, le Nord et la Réunion, SUD sera également représenté en Dordogne, Haute-Garonne, Nièvre, Pas de Calais, Pyrénées Orientales, Rhône, Vaucluse et Yonne. SUD est première organisation syndicale dans la Drôme, le Gard, la Gironde et la Nièvre.

Dans les Conseils Régionaux : SUD conforte ses résultats en Midi-Pyrénées et s'implante au Conseil régional de Bretagne, de Picardie et de Guadeloupe. SUD est également présent en Basse-Normandie et en Languedoc-Roussillon, même s'il n'y a pas d'élus.

Du pain sur la planche pour toutes les équipes jeunes, et moins jeunes, qui ont d'ores et déjà commencé à négocier le droit syndical, les règlements intérieurs des instances paritaires, sans compter l'actualité revendicative qui ne connaît pas de trêve... ■

résultats provisoires au 15/12/2008 *

scrutins	CAP			CTP		
	% 2008	% 2001	écart	% 2008	% 2001	écart
participation	57,14%	62,47%	-5,33%	54,06%	57,69%	-3,63%
CGT	33,50%	31,59%	1,91%	33,50%	31,13%	2,37%
CFDT	22,50%	26,26%	-3,76%	23,00%	27,96%	-4,96%
FO	19,20%	21,24%	-2,04%	18,20%	19,48%	-1,28%
FA-FPT	6,00%	9,60%	-	5,80%	9,72%	-
UNSA	5,60%			5,60%		
CFTC	4,40%	6,07%	-1,67%	4,00%	5,86%	-1,86%
FSU	3,20%	-	-	3,70%	-	-
SUD	2,90%	1,27%	1,63%	3,00%	1,36%	1,64%
CFE-CGC	0,90%	1,18%	-0,28%	0,80%	1,24%	-0,44%
SA-FPT	0,70%	1,22%	-0,52%	0,80%	1,87%	-0,41%
autres	1,10%	1,20%	-0,10%	1,10%	1,20%	-0,77%

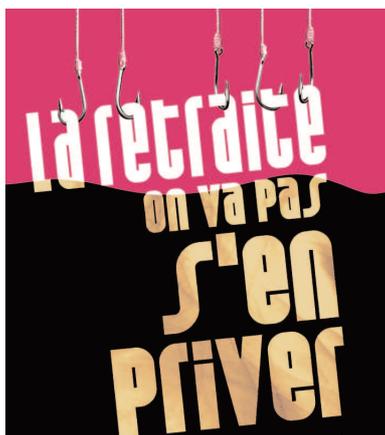
* portant sur les Conseils généraux, Conseils régionaux, Centres de gestion et communes de plus de 10 000 habitants (hors DOM)

CNRACL : résultats encourageants !

Les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers étaient appelés à renouveler leurs représentants au Conseil d'administration de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales). Les dernières élections remontaient à 2001, avant la contre-réforme de 2003. Le corps électoral des actifs est en forte augmentation : 2 192 736 agents (1 676 320 en 2001), essentiellement liée aux transferts de personnels de l'Etat.

Premier constat : ces élections n'ont pas échappé à la baisse importante de la participation constatée dans les autres scrutins : presque 10% de moins qu'en 2001 (35,87% contre 45,16% en 2001). Difficile de mesurer l'impact des nouvelles modalités de vote uniquement par correspon-

dance, avec de nombreux problèmes de transmission du matériel de vote. L'abstention peut être aussi liée au fait que les nouveaux électeurs ne se sont pas encore familiarisés avec leur nouvelle Caisse de retraite et son fonctionnement. Quelque soient les explications retenues, il faudra prendre en compte la distance que prennent les salariés avec leurs organisations syndicales.



Les résultats eux-mêmes sont plutôt encourageants pour notre courant syndical. SUD enregistre une progression de 9 400 voix, soit 0,84%. Dans la seule fonction publique territoriale, SUD engrange 5 352 voix supplémentaires et franchit la barre des 5% . Mais notre hausse a probablement été limitée par la constitution d'une liste FSU, majoritairement issue d'une scission de la CFDT en 2003.

A noter également la progression de SUD dans le collège des retraités avec plus de 11 000 voix (2,61% contre 1,99 % en 2001).

Des résultats encourageants, qui place SUD en 5ème position, devant la CFTC, la CGC et la FSU et qui légitime pleinement notre combat pour la sauvegarde de notre système de retraites et le retour aux 37 ans 1/2 sans décote pour le public comme pour le privé. ■

Résultats nationaux - 2 décembre 2008 - collège actifs

	CGT	F0	CFDT	UNSA	SUD	CFTC	CFE-CGC	FSU
voix	255 466	157 054	154 647	71 619	54 650	45 474	24 192	20 806
%	32,59%	20,03%	19,73%	9,14%	6,97%	5,80%	3,09%	2,65%
différentiel 2001	+ 2 617	- 11 923	- 835	+ 23 352	+ 9 497	- 2 807	+ 6 284	-
	-1,72%	-2,90%	- 1,37%	+ 2,59%	+ 0,84%	- 0,75%	+ 0,66%	-

dans le privé aussi, on a voté SUD !

Le 3 décembre, plus de 18 millions de salarié-es étaient appelé-es à voter pour les élections prud'homales.

Malgré son exclusion du financement de la campagne par le Ministère du Travail, (4,2 millions d'euros répartis entre toutes les autres organisations), l'Union syndicale Solidaires a présenté 596 listes, soit près de 7000 candidats couvrant plus de 75% du corps électoral. .

Avec un résultat de près de 4% au niveau national (contre 1,51 % en 2002), l'Union syndicale Solidaires confirme son implantation et son développement dans le privé.

Le taux de participation pour ces élections est resté très faible alors que le vote par correspondance était généralisé et que le vote électronique était expérimenté sur Paris. De nombreuses difficultés « techniques » (carte d'électeur non parvenue, non inscription sur les listes électorales...) ont empêché des salarié-e-s de voter.

Les résultats marquent clairement que le syndicalisme qui progresse le plus est celui qui se situe sur le terrain des luttes. Il a donc la responsabilité de proposer et de mettre en oeuvre rapidement des mobilisations unitaires pour répondre aux attaques anti-sociales du patronat et du gouvernement.

Les résultats de Solidaires montrent qu'il y a bien une place, dans le privé comme dans le public pour un

résultats nationaux - 3 décembre 2008 -

CGT	33,97% (+ 1,84%)
CFDT	21,8% (- 3,43%)
F0	15,81% (- 2,47%)
CFTC	8,7% (- 0,95%)
CFE-CGC	8,2% (+ 1,19%)
UNSA	6,26% (+1,27%)
Solidaires	3,82% (+ 2,31%)
divers	1,42% (+ 0,23%)

syndicalisme de lutte et de proximité, un syndicalisme qui défend sans concession les intérêts des salarié-es, des chômeurs et chômeuses et des précaires, mais aussi un syndicalisme engagé dans des combats sociaux plus globaux contre le libéralisme et pour la transformation sociale. ■





GIPA... ou gipa-droit ?

A défaut d'une augmentation significative du point d'indice, le gouvernement (avec l'aval de la CFDT, de l'Unsa, de la CFTC et de la CGC) a mis au point la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat. Le principe : comparer l'évolution du traitement indiciaire brut et celle de l'indice des prix à la consommation, sur une période de quatre ans, soit, pour 2008, du 31 décembre 2003 au 31 décembre 2007. Si le traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation, une indemnité d'un montant brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat sera versée. Initialement prévue pour 2008 et 2011, la GIPA devrait être recondui-

te en 2009 et 2010.

C'est un système pervers et injuste. Pervers, parce qu'il assimile les augmentations de salaire liées à l'ancienneté, à la réussite aux examens professionnels ou concours à du maintien de pouvoir d'achat alors qu'elles devraient l'améliorer. Injuste, parce qu'il profite essentiellement aux agents en fin de carrière, et plus fortement aux indices les plus élevés. La plupart des agents de catégorie C en sont exclus, toutes les mesures de rattrapage du SMIC étant prises en compte.

Pas de chiffres encore sur les bénéficiaires dans la Fonction Publique Territoriale, mais selon le ministère, seuls 17% des fonctionnaires de l'Etat auraient bénéficié de la GIPA. La première indemnité devait être versée au 1er novembre 2008 mais certaines collectivités ont pris du retard. Le ministère a mis en place un simulateur sur son site : www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/Calcul_GIPA_DGAFP.xls.

CHIFFRES CLES

SMIC

(montants actuellement en vigueur - revalorisation du 1er juillet 2008)

- montant brut SMIC horaire : 8,71 euros
- montant mensuel brut SMIC sur la base légale de 35H : 1 321,02 euros (soit 1 027,99 euros nets)

Point d'indice Fonctions Publiques

(montants en vigueur depuis le 1er octobre 2008)

- Valeur du point brute : 4,5706 euros
- salaire minimum FP (IM 290 depuis le 1/07/08) : 1 325,48 euros bruts

Même si c'est une mesure injuste, il n'y a pas de raison d'en faire cadeau aux employeurs ! ■



après "EDVIGE" : "EDVIRSP" !

Un décret paru au Journal officiel du 20 novembre 2008 annonce le retrait du décret instaurant le fichier EDVIGE. C'est la forte mobilisation citoyenne au travers du Collectif « Non à EDVIGE » qui a permis cette victoire.

Le retrait et non l'abrogation d'EDVIGE implique un effet rétroactif : toute information qui aurait été collectée dans le fichier EDVIGE 1.0 doit être détruite. Le fichier des RG (décret de 1991) demeure jusqu'au 31 décembre 2009. Toutefois, aucune information nou-

velle ne peut être ajoutée à ce fichier depuis le 1er juillet 2008 (décret n° 2007-914 du 15 mai 2007 consolidé).

La vigilance reste plus que jamais à l'ordre du jour car la bataille contre les fichages liberticides et la surveillance totale n'est pas terminée : une nouvelle mouture du fichier, baptisée **Edvirsp** (" exploitation documentation et valorisation de l'information relative à la sécurité publique ") attend l'avis de la CNIL avant d'être présenté au Conseil d'Etat. Edvirsp exclurait désormais le recueil de données concernant la santé ou la vie sexuelle ainsi que le fichage de personnalités exerçant un mandat ou jouant un rôle institutionnel, économique, social ou religieux "significatif". Mais on n'en connaît pas encore le contenu.

Le Collectif « Non à EDVIGE », fort de cette première victoire, continue à se mobiliser

contre ce fichier fondé sur des simples suspicions ; la collecte de données sensibles comme l'origine ethnique, les opinions politiques, l'appartenance syndicale, les convictions religieuses ; le fichage a priori des enfants à partir de l'âge de 13 ans sur leur dangerosité potentielle ; le mélange de finalités très différentes dans un même fichier. ■



soutien aux sans-abris !



Le tribunal de police vient de condamner le DAL (Droit au Logement) à une amende de 12000

euros pour avoir commis à plus de 300 reprises une infraction de 4ème catégorie accusé d'avoir, à plus de 300 reprises, commis une infraction de 4ème catégorie en ayant « embarrassé la voie publique en y laissant des objets » (art R 644-2 du code pénal).

Quels sont donc ces « encombrants » ? Les tentes ayant abrité par des familles sans logis ! En octobre 2007, au cours d'une action dans le cadre d'une journée internationale de mobilisation pour le droit au logement, une trentaine de militants et de mal-logés avaient été interpellés. Les familles s'étaient alors donné rendez-vous rue de la Banque, où les CRS les avaient suivis. Excédées par ce harcèlement policier, les familles sans logis avaient finalement décidé d'installer leur campement sur la chaussée de la rue de la banque. Elles y étaient restées jusqu'au 14 décembre, date de la signature,

après de multiples péripéties, d'un protocole de relogement avec le Ministère du logement, à la demande de l'Élysée.

Faute d'avoir pu venir à bout des mal-logés par la répression, l'Etat, en portant plainte, tente d'asphyxier financièrement les associations qui les soutiennent.

Cette décision est grave à double titre :

- Considérer que les tentes dans lesquelles s'abritaient les familles constituent un débarras sur la voie publique relève de l'insulte envers les sans-abri.
- Cette décision aura pour conséquence de pouvoir s'appliquer à l'ensemble des mal-logés qui sont dans la rue.

Le bilan de l'Etat en matière de logement n'est pourtant pas glorieux ! Alors qu'il s'était engagé à reloger les 374 familles ayant participé au mouvement dans un délai d'un an à compter du 14 décembre, seule 130 étaient relogées début octobre. L'accord prévoyait également le développement de mesures alternatives à l'hébergement hôtelier ou en foyer. Sur cet aspect, l'engagement est resté quasiment lettre morte de la part du

Gouvernement.

Après le décès de trop nombreux SDF dans le bois de Vincennes, Mme Boutin, ministre du logement, a un instant envisagé d'obliger les sans-abris à se rendre, par grand froid, dans les lieux d'accueil. Le problème pour ce gouvernement n'est pas tant que des gens, parfois salariés, soient contraints de vivre dans la rue. C'est que la pauvreté et la misère soient de plus en plus visibles. Faute de mener une vraie politique pour le logement social, de réellement mettre en oeuvre la



loi DALO (Droit Opposable au logement), de développer des lieux d'hébergement dignes de ce nom, le gouvernement préfère culpabiliser « ces salauds de pauvres » qui ont l'arrogance de crever dans la rue, plutôt que de s'entasser pour quelques heures à 50 dans des gymnases... ■



moralisation ou cynisme ?

point de vue sur la crise *

Il semble que la classe politique et le patronat aient trouvé le bouc émissaire idéal dans la crise financière : les parachutes dorés obtenus par certains patrons au moment où ils sont congédiés par leur conseil d'administration. Certes, les millions d'euros ou de dollars obtenus

sont proprement scandaleux, mesurés au sort qui attend les salariés des entreprises concernées. Mais n'est-ce pas l'arbre qui cache la forêt ?

Le capitalisme néolibéral a mis en oeuvre un mode bien particulier de rapport entre les actionnaires et les dirigeants d'entreprise. Pour que ces derniers se consacrent à la "création de valeur pour l'actionnaire", leur rémunération a été liée au cours de l'action, d'où l'importance prise par les stock-options dans leur rémunération. Finie donc la construction d'une stratégie de long terme, c'est le règne de la logique financière : tout ce qui fait monter la valeur de l'action et augmente les dividendes est bon, tout le reste est mauvais !

... Cette logique financière a eu pour conséquence une baisse continue de la part de la richesse produite revenant aux salariés...

Cette logique a été légitimée par les nouvelles normes comptables internationales qui obligent à valoriser les actifs par rapport à la valeur du marché, faisant ainsi du cours de bourse l'indicateur premier de la valeur d'une entreprise et amplifiant les effets de la baisse des cours comme on le voit aujourd'hui.

Cette logique financière a eu pour conséquence une baisse continue de la part de la richesse produite revenant aux salariés, l'inves-

tissement des entreprises stagnant par ailleurs. Une récente étude de la Commission européenne indique que la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises a baissé en moyenne d'environ douze points en un quart de siècle dans l'Union européenne. En France, par exemple, les dividendes versés aux actionnaires en 2007 représentaient 12,4 % de la masse salariale contre 4,4 % en 1982. En 2006, aux Etats-Unis, 1 % des personnes les plus riches recevaient 23 % du revenu national contre 10 % en 1982.

La stagnation, ou même dans certains pays le recul du pouvoir d'achat des salariés, pose un problème majeur pour le fonctionnement du système dans son ensemble. En effet, si pour chaque patron pris individuellement le salaire est un coût qu'il faut baisser, il est pour le capitalisme pris dans sa globalité un élément indispensable pour assurer la solvabilité de la demande.

... de moins en moins de salaire et de plus en plus de dettes, tel a été le credo du capitalisme néolibéral...

Cette contradiction, pointée en leur temps par Marx et Keynes, est d'autant plus forte que les salariés forment l'énorme majorité de la population. Elle a été résolue pour quelques années par la fuite en avant dans l'endettement des ménages. De moins en moins de salaire et de plus en plus de dettes, tel a été le credo du capitalisme néolibéral. Aux Etats-Unis, cette logique n'a pas concerné simplement les biens immobiliers, mais aussi les dépenses courantes des ménages, notamment les plus pauvres.

Grâce à un marketing bancaire souvent à la limite de l'escroquerie et à des techniques financières "innovantes" (titrisation, réalimentation permanente du crédit, etc.), les institutions financières ont repoussé au maximum les limites



possibles de l'endettement. La crise a commencé quand les ménages les plus exposés ont été dans l'incapacité de rembourser leurs emprunts et elle s'est répandue comme une traînée de poudre, les pare-feu permettant de cloisonner l'incendie ayant été détruits systématiquement par la déréglementation financière.

Que faire aujourd'hui ? Disons- le tout net, les appels à la moralisation du capitalisme feraient sourire si les conséquences majeures de cette crise n'allaient pas être supportées par la grande masse de la population, que ce soit par la socialisation des pertes des institutions financières, alors même qu'aucune taxation des profits n'est envisagée, ou avec la récession qui s'annonce.

De telles exhortations relèvent du cynisme quand elles sont le fait de responsables politiques qui, comme Nicolas Sarkozy, ont joué à fond la carte de la financiarisation de l'économie et aggravé encore les inégalités sociales. L'indécence de centaines de milliards d'argent public déversés sans mégoter pour sauver le système financier ne peut, d'ailleurs, que provoquer un sentiment de révolte alors même que, pour une grande partie de la population, les besoins minimaux ne sont pas couverts.

...nous avons besoin d'un changement radical de modèle économique...

Si l'on veut en finir avec les crises successives - une tous les deux ans depuis le début des années 1980 -, à

chaque fois plus grave, c'est moins d'appels à la morale que nous avons besoin que d'un changement radical de modèle économique. Cela suppose d'abord de casser les reins à la finance, et les propositions pour le faire ne manquent pas : reclousser les marchés financiers, imposer un contrôle public sur les institutions financières, interdire la titrisation et limiter "l'effet levier", interdire toute transaction financière avec les paradis fiscaux et des transactions de gré à gré, créer des pôles bancaires publics, etc. Mais ces mesures ne pourront prendre leur sens que si la répartition de la richesse produite est profondément modifiée.

Il faut en terminer avec les exigences actuelles de rentabilité du capital, 15 % de retour sur les capitaux propres, alors que l'accroissement de la richesse produite tourne autour de 2 %. L'augmentation de la fiscalité sur le capital, visant plus fortement les profits distribués aux

...imposer un partage des gains de productivité plus favorable aux salariés...

actionnaires que ceux réinvestis, peut y contribuer, de même que l'augmentation de la part patronale des cotisations sociales pour financer la protection sociale.

Il s'agit en fait d'imposer un partage des gains de productivité plus favorable aux salariés permettant d'augmenter les salaires et les minima sociaux, de financer la protection sociale et les services publics et d'améliorer les conditions de vie et de travail de la population. Il est clair qu'une telle orientation ne sera pas adoptée spontanément par les classes dirigeantes. La crise actuelle en montre pourtant la nécessité et donc celle de construire les rapports de forces pour l'imposer. ■

* par Pierre Khalifa, porte-parole de l'Union syndicale Solidaires, membre du conseil scientifique d'Attac, Publié dans Le Monde, 01/10/08